



Les retours forcés de migrants doivent être suspendus pendant la pandémie de COVID-19

Déclaration du Réseau des Nations Unies sur les migrations

Genève, le 13 mai 2020

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations est préoccupé par des informations selon lesquelles, dans de nombreuses régions, des États procèdent à des retours forcés de migrants en réponse à la pandémie de COVID-19. Le Réseau appelle les États à suspendre les retours forcés pendant la durée de la pandémie afin de protéger la santé des migrants et des communautés et de garantir les droits de l'homme de tous les migrants, quel que soit leur statut. Le succès de la lutte contre la pandémie passe nécessairement par le respect des droits de l'homme.

Lorsque des mesures temporaires de fermeture de frontières et de restriction de mouvements sont jugées nécessaires pour prévenir la transmission de la COVID-19, elles doivent être mises en œuvre d'une manière non discriminatoire et proportionnée à l'objectif de santé publique recherché. Ces mesures de fermeture doivent comprendre des protocoles sanitaires et des processus permettant de garantir les droits fondamentaux à tout moment.

Pour garantir la sûreté de tous, il est nécessaire de prémunir toute personne contre le risque de refoulement et de renvoi dans un endroit où sa vie, sa sécurité ou ses droits de l'homme sont menacés ; de mettre un terme aux expulsions collectives telles que les refoulements arbitraires de migrants et de demandeurs d'asile aux frontières ; d'évaluer les besoins de protection sur une base individuelle ; de respecter l'état de droit et les garanties d'une procédure régulière ; et de privilégier la protection et, notamment, l'intérêt supérieur de chaque enfant. Ce sont là autant d'obligations au titre du droit international qui ne peuvent jamais être mises en suspens et qui sont essentielles à toute approche efficace de la lutte contre la COVID-19 dans l'intérêt de tous.

Les retours forcés peuvent accroître des risques graves de santé publique pour tous – migrants, fonctionnaires, agents de santé, travailleurs sociaux et communautés d'accueil et d'origine. Ils exercent une pression additionnelle sur les pays de retour. Beaucoup de systèmes de santé sont déjà surchargés et n'ont pas la capacité de protéger les migrants de retour et leur communauté, par exemple par un dépistage à l'arrivée et par des mesures de quarantaine et d'auto-isolément qui préservent l'unité familiale et garantissent l'intérêt supérieur de l'enfant. Les migrants de retour peuvent être exposés à d'autres risques lors du transfert et à leur retour, notamment un manque d'accès à des soins de santé adéquats, des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement insuffisants, des moyens de transport terrestre à l'arrêt, des restrictions de mouvements additionnelles et des formes violentes de discrimination et de stigmatisation dans les communautés de retour. Dans certains contextes, les migrants de retour et les demandeurs d'asile peuvent, en outre, risquer d'être déplacés pour une période prolongée, d'être victimes de la traite des personnes et de connaître des difficultés financières extrêmes du fait de l'augmentation d'un niveau de chômage déjà élevé en raison de la pandémie de COVID-19.



United Nations
Network on Migration

Working Better Together

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations rappelle l'engagement pris par les États dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières de protéger les droits de l'homme de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, et d'améliorer la gouvernance des migrations, notamment en coopérant pour sauver des vies et mettre les migrants à l'abri du danger. En se basant sur ce cadre d'action collective pour orienter les pratiques en matière d'immigration pendant la pandémie, le Réseau engage les États à promouvoir l'objectif 21 du Pacte mondial sur les migrations en garantissant des procédures régulières et en s'abstenant de procéder à des expulsions collectives et au rapatriement de migrants lorsque des risques prévisibles existent qui menacent leurs droits de l'homme.

Le Réseau réitère l'appel lancé récemment par le Secrétaire général pour atténuer les situations de vulnérabilité dans lesquelles se trouvent les personnes vivant hors de leur pays d'origine dans le contexte de la pandémie de COVID-19, notamment en octroyant un permis de séjour temporaire aux migrants et en imposant un moratoire sur les expulsions et autres retours forcés.

De nombreux gouvernements ont montré l'exemple en veillant à ce que les migrants soient intégrés dans leur riposte globale à la COVID-19, notamment en suspendant temporairement les retours forcés et en octroyant des prolongations de visa et de permis de travail, des permis de séjour temporaires et d'autres formes de statut régulier, ainsi qu'en libérant les personnes détenues dans des centres de détention pour immigrants et en leur trouvant d'autres types d'hébergements non privatifs de liberté au sein de la communauté, plutôt que de procéder à leur expulsion.

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations est prêt à aider les États à reproduire, à adapter et à développer ces bonnes pratiques – conformément aux engagements énoncés dans le Pacte mondial sur les migrations – qui contribueront à la réalisation des droits de tous les migrants, quel que soit leur statut, tout en protégeant la santé de tous.

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations a été créé pour apporter aux États un soutien efficace, rapide et coordonné à l'échelle du système dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Si son mandat est centré sur la migration et énonce le contexte dans lequel la présente déclaration a été rédigée, le Réseau appelle les États à mettre aussi en œuvre ces recommandations lorsqu'elles s'appliquent aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, et à protéger les droits de l'homme et la santé de chacun de la même manière, quel que soit le statut migratoire.

PERSONNES DE CONTACT POUR LES MÉDIAS

OIM

Safa Msehli

+ 41 794 035 526

smsehli@iom.int

UNICEF

Christopher Tidey, Spécialiste de la communication

+1 917 340 3017

ctidey@unicef.org



**United Nations
Network on Migration**

Working Better Together

HCDC

Rupert Colville

rcolville@ohchr.org

OIT

Adam Bowers, *Chargé de planification et de coordination*

Communication et information publique (DCOMM)

newsroom@ilo.org

ONUDC

Sonya Yee, *Rédactrice de discours et porte-parole de la Directrice exécutive*

+43 1 26 060 4990

sonya.yee@un.org

OMS

Tarik Jasarevic

jasarevict@who.int

HCR

Charlie Yaxley

+41 79 580 8702

yaxley@unhcr.org